



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Marilyne DEWAVRIN-FARRY
IA-IPR Histoire et Géographie
Référente mémoire et citoyenneté

Contact :
Catherine FLEURY
Tél : 04 73 99 32 82
Mél : concours-scolaires@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Collège des IA-IPR

Clermont-Ferrand, le 25 septembre 2026

La rectrice

à

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie
Directeurs académiques des services de l'Education nationale

Objet : Concours "Découvrons notre Constitution" – Année scolaire 2026-2027

Le ministère de l'Éducation nationale et le Conseil constitutionnel organisent le concours "Découvrons notre Constitution", à destination des élèves des classes de cycle 3, de cycle 4 et de lycée. « **L'État de droit** » est le thème retenu pour cette année scolaire.

Je vous remercie de vous charger, comme les années précédentes, du suivi de cette opération **conformément aux informations consultables sur la page Eduscol à l'adresse : <https://eduscol.education.gouv.fr/6171/concours-decouvrons-notre-constitution>**.

Les classes souhaitant participer sont invitées à envoyer (sous couvert de l'IEN de circonscription pour les écoles, du chef d'établissement pour les collèges et lycées) le formulaire d'inscription joint et téléchargeable sur Éduscol à l'adresse laconstitution.dgesco@education.gouv.fr, avec copie au référent mémoire et citoyenneté de l'académie (concours-scolaires@ac-clermont.fr) **jusqu'au vendredi 29 janvier 2027 au plus tard**. Toutes les modalités de participation sont précisées dans le règlement joint.

Vous veillerez à ce que les travaux des classes, accompagnés du dossier de présentation du projet rédigé sur le formulaire numérique joint et téléchargeable sur la page suivante (<https://eduscol.education.gouv.fr/6171/concours-decouvrons-notre-constitution>) parviennent au rectorat **le mardi 11 mai 2027 au plus tard** (Collège des IA-IPR) en vue de la sélection académique.

Le jury académique, qui se réunira **le mercredi 19 mai 2027**, retiendra les meilleurs travaux de chaque catégorie pour être présentés au jury national.

Les prix nationaux seront remis conjointement par le ministre de l'éducation nationale et le président du Conseil constitutionnel au cours d'une cérémonie officielle organisée au siège du Conseil constitutionnel, à Paris, entre **fin septembre et octobre 2027**.

Le ministère de l'Éducation nationale, et le Conseil constitutionnel prendront en charge la valorisation des travaux des lauréats ayant reçu un prix national.

Tous les autres travaux vous seront retournés au cours de l'été 2027.

Vous serez, dès lors, chargés de la mise en valeur de ces travaux auprès des archives, des musées, des bibliothèques, des mairies, des établissements scolaires, etc.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de cette opération.

La rectrice de l'académie

Virginie DUPONT